

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY.

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECUIR, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Laëtitia VIVIER

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, Mme Sylvie ASSELIN, M. Manoël DUDOUIT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAUTIER

Date de convocation : 24 mars 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

Délib. n°2024-035 : DETR 2024 - dossiers de subvention complémentaires

La commune propose de déposer 2 dossiers complémentaires au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2024 :

- Rénovation de l'éclairage public
- Transformation du logement de fonction en 3 appartements T2 à la résidence autonomie La Mautelière

1) Rénovation de l'éclairage public

Depuis 2017, la commune a engagé pas moins de 5 campagnes de remplacement des lanternes vétustes et énergivores. Le processus touche à sa fin. Il reste une dernière zone d'éclairage qui n'a pas encore été rénovée. Cela représente 40 points lumineux localisés en centre-ville et en périphérie de Condé-sur-Vire.

Pour rappel, les travaux prévoient le remplacement des lanternes existantes par des systèmes d'éclairage utilisant la **technologie LED** équipés de système de **commande à distance** permettant l'obtention de luminaires connectés. Cette prise en main à distance permet d'anticiper les besoins de la ville de demain en équipant la commune d'un réseau électrique intelligent (« smart grid »).

Outre l'objectif de performance énergétique et de gestion connectée à distance, le projet contribuera également à **limiter la pollution visuelle** et ses conséquences pour la faune nocturne.

Depuis quelques années et, surtout, depuis la crise énergétique de 2022, la commune a fait des efforts importants pour réduire la plage horaire d'éclairage : allumage à 5h30 le matin et extinction le soir à 23h00 y compris en centre-ville.

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre les **objectifs** suivants :

- Doter la commune d'un parc d'éclairage plus économe et plus sobre d'un point de vue environnemental
- Réduire la pollution visuelle par la réduction du halo lumineux que permet la technologie LED
- Permettre une gestion des candélabres à distance

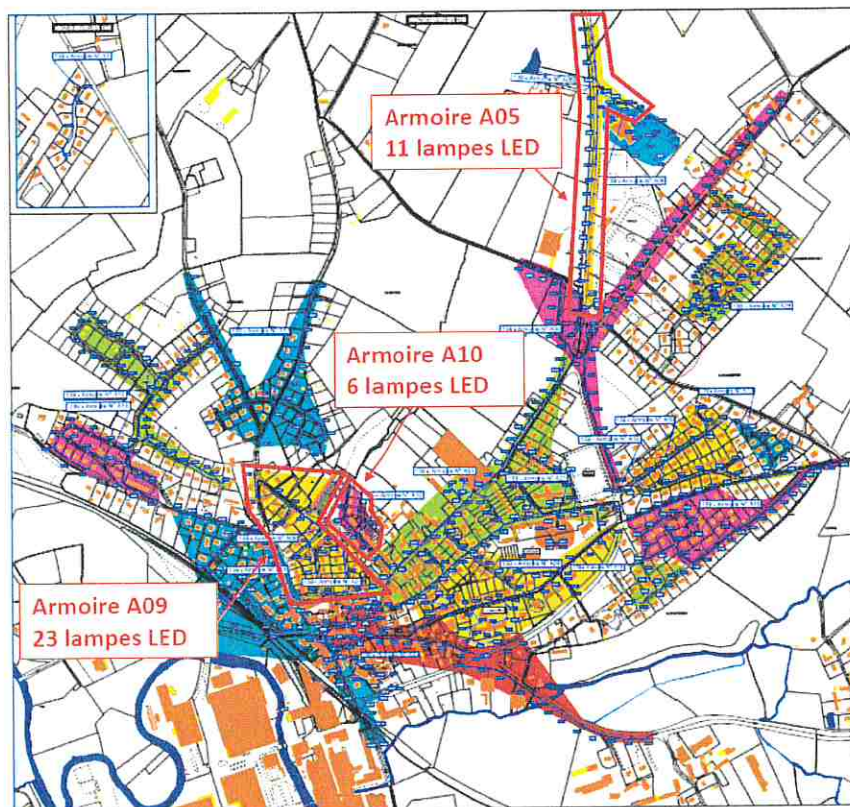
Programme de travaux :

Le programme de travaux prévoit la rénovation de 40 lanternes équipées de tubes fluo et de source sodium haute densité :

- Armoire A05 : 11 points lumineux (route Neuve)
- Armoire A09 : 23 points lumineux (rue du Manoir, rue du 8 mai, rue des Sapins)
- Armoire A10 : 6 points lumineux (rue des Lavandières, rue de la Grand Mare)

Calendrier prévisionnel : 2nd semestre 2024

Coût des travaux : 33 450,00 € HT



2) Transformation du logement de fonction en 3 appartements T2 à la résidence autonomie La Mautelière

La résidence autonomie La Mautelière, qui accueille des personnes âgées, a ouvert ses portes en 2002. Elle est propriété de la commune, mais gérée par le CCAS.

Le bâtiment compte 19 logements résidents (15 appartements T1 de 32 m² / 4 appartements T2 de 48 m²) et 1 logement de fonction aujourd'hui vacant. Chaque logement résident dispose d'un coin cuisine (meuble sous évier, plaque de cuisson et réfrigérateur), un placard-penderie, une salle d'eau accessible PMR et un accès direct sur l'extérieur (porte-fenêtre). Les T2 comptent en plus une chambre séparée.

La demande en logements adaptés pour seniors ne cesse de croître et rencontre des difficultés à répondre à la demande (longue liste de couples seniors qui désirent intégrer un logement avec une chambre séparée (T2).

Suite à une restructuration du service des maîtresses de maison, le logement de fonction intégré la résidence a été libéré et est vacant depuis maintenant un an. La commune envisage des travaux de restructuration du logement pour créer à la place 3 appartements T2 en absorbant un logement T1 contigu.

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre les **objectifs** suivants :

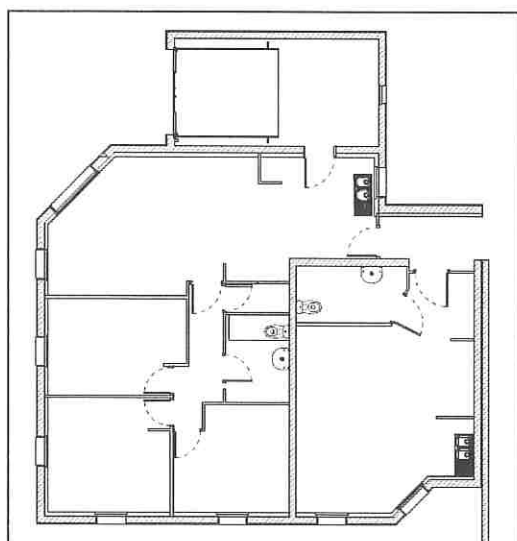
- Offrir une solution d'hébergement adapté aux personnes âgées
- Répondre à la demande spécifique des couples seniors en recherche de logement T2

Programme de travaux :

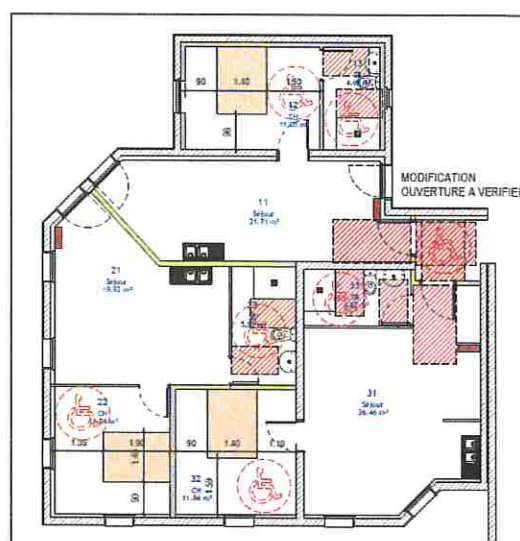
- Aménagement de 3 logements T2 (37 m², 37 m², 43 m²) à partir de la transformation d'un logement de fonction (70 m²), de son garage attenant (12 m²) et d'un logement T1 accolé (32 m²). Des travaux extérieurs sont prévus également : bardage zinc sur un pan de façade et percement d'une baie vitrée.
- 7 lots techniques :
 - ✓ Gros-œuvre
 - ✓ Bardage zinc
 - ✓ Menuiseries extérieures aluminium
 - ✓ Plâtrerie sèche, menuiseries intérieures
 - ✓ Plomberie, sanitaires
 - ✓ Electricité, chauffage, VMC
 - ✓ Peinture, sols souples

Calendrier prévisionnel : 2nd semestre 2024

Coût des travaux : 155 596,37 € HT



Avant



Après

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Adopter le programme de rénovation de l'éclairage public au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses		€ HT	Recettes	
Travaux d'éclairage public	33 450 €	100,00%	Etat (DETR)	10 035 €
			Autofinancement commune	23 415 €
TOTAL	33 450 €		TOTAL	33 450 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
 Reçu en préfecture le 11/04/2024
 Publié le 10 035 €
 ID : 050-200063592-20240404-DELIB2024_35-AU

- Adopter le programme de transformation du logement de fonction en 3 appartements T2 à la résidence autonomie La Mautelière au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux	138 331,93 €	88,90%	Etat (DETR)	62 238,55 €	40,00%
Honoraires MOE	8 617,84 €	5,54%	Autofinancement commune	93 357,82 €	60,00%
Honoraires CSPS	1 730,00 €	1,11%			
Aléas en cours de chantier (5 %)	6 916,60 €	4,45%			
TOTAL	155 596,37 €		TOTAL	155 596,37 €	

- Solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), programmation 2024, pour les opérations considérées.

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
 Laurent PIEN

